

PLURIEL BASIC RESOURCES AVRIL 2025

indexé sur l'indice FTSE Developed
Europe Basic Resources Select 50 Point
Decrement Index (l'« Indice »)



Période de commercialisation

du 20 février 2025 au 2 mai 2025 (inclus)



Durée d'investissement conseillée

12 ans

(hors remboursement anticipé automatique ⁽¹⁾)

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit anglais présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽²⁾ et à l'échéance, ci-après le titre de créance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 20 février 2025 au 2 mai 2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Pluriel Basic Resources Avril 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 2 mai 2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 12 ans (hors remboursement anticipé automatique ⁽¹⁾).
En cas de revente avant la Date d'Échéance⁽³⁾ ou la Date de Remboursement Anticipé⁽³⁾ effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation.
- **ISIN** : XS2959637518
- **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR BARCLAYS BANK PLC⁽⁴⁾ ("L'ÉMETTEUR")**, l'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite, ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC. L'Émetteur peut faire l'objet d'une substitution par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait ainsi se faire sans le consentement des investisseurs.
- L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL À DESTINATION DE CLIENTS NON PROFESSIONNELS AU SENS DE LA DIRECTIVE MIF II (DIRECTIVE 2014/65/CE).

equitim.

(1) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillées dans cette brochure (pages 3 et 7).

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(4) Barclays Bank PLC : Moody's A1 / Standard & Poor's A+ / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 26 février 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.



■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du produit « **Pluriel Basic Resources Avril 2025** », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date d'Émission (le 02/05/2025) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 18/05/2037) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin)), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital⁽²⁾ partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Pluriel Basic Resources Avril 2025 », vous êtes exposés pour une durée de 4 à 48 trimestres à la performance positive ou négative de l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index (L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'Indice par an ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : FDEBRD1 Index ; sponsor : FTSE Russel ; www.ftserussell.com).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice si celui-ci clôture, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence⁽³⁾.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur de l'intégralité du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du 4^{ème} trimestre jusqu'à la fin du 47^{ème} trimestre si à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽³⁾.

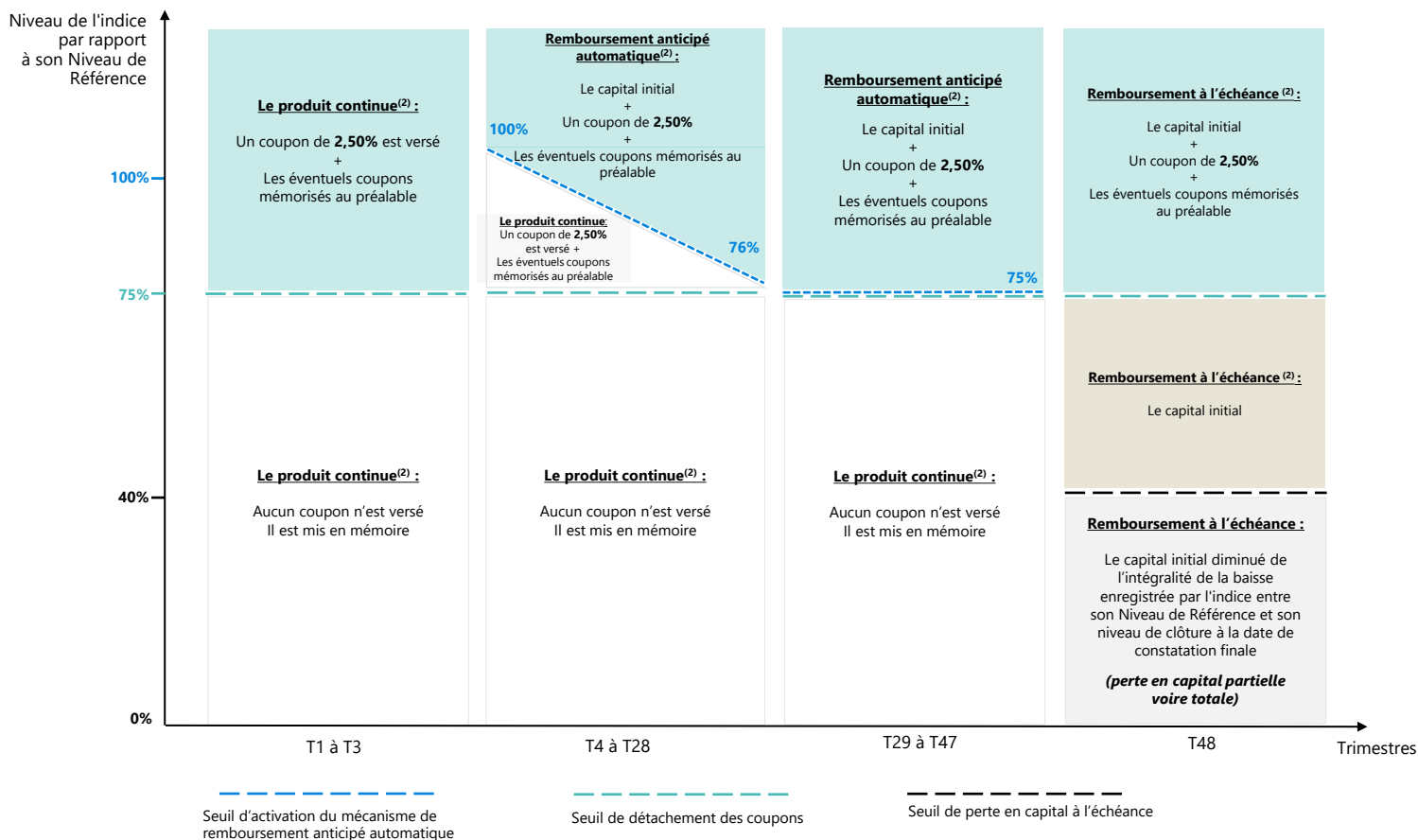
... avec un objectif de coupon conditionnel plafonné à 2,50% par trimestre (soit 10,00% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ ou si à la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau de Référence⁽³⁾.

La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné⁽⁴⁾ : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'Indice n'enregistre pas de baisse de plus de 60% par rapport à son Niveau de Référence⁽³⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 9,21%⁽⁴⁾).

Les titres de créance « **Pluriel Basic Resources Avril 2025** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et/ou de capitalisation. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Pluriel Basic Resources Avril 2025** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans des contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin). La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. **Il est précisé que l'assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates et des barrières.

(2) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Automatique Anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(3) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3 et page 7.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture hebdomadaire de l'indice **FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index** aux dates suivantes :
21/02/2025, 28/02/2025, 07/03/2025, 14/03/2025, 21/03/2025, 28/03/2025, 04/04/2025, 11/04/2025, 22/04/2025, 25/04/2025, 02/05/2025.

MÉCANISME DE PAIEMENT DU COUPON CONDITIONNEL MÉMOIRE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle, (à partir de la fin du trimestre 1 et jusqu'à la fin du trimestre 48), on compare le niveau de l'Indice à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé :

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75%, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, à la Date de Paiement Eventuel des Coupons correspondante :

Un **coupon conditionnel** de 2,50%
+
Les éventuels coupons conditionnels mémorisés au préalable

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75%, à la Date de Paiement Eventuel des Coupons correspondante :

Aucun coupon n'est versé, il est mis en mémoire

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque Date de Constatation Trimestrielle (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 47), on compare le niveau de clôture de l'Indice à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé :

Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique correspondante⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Le **Coupon Conditionnel Mémoire** défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 9,20%⁽²⁾)

La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin du trimestre 4, puis décroît de 1,00% chaque trimestre, pour atteindre 75,00% du Niveau de Référence à partir de la fin du trimestre 29 et jusqu'au trimestre 47.

Trimestres	T4	T5	T6	T7	...	T28	T29	T30	...	T47
Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé (% du Niveau de Référence)	100%	99,00%	98,00%	97,00%	...	76,00%	75,00%	75,00%	...	75,00%

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale, le 4 mai 2037, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'Indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 75% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 18 mai 2037 :

Le capital initial
+
Le **Coupon Conditionnel Mémoire** défini ci-dessus
(soit un Taux de Rendement Annuel Net entre 5,69%⁽²⁾ et 9,21%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 18 mai 2037 :

Le capital initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽²⁾, dans le cas où aucun coupon conditionnel n'est versé)

Cas défavorable : Si l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit⁽¹⁾, le 18 mai 2037 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 04/05/2037
(soit un Taux de Rendement Annuel Net négatif dans le cas où aucun coupon conditionnel n'est versé)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

- (1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.
- (2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un Coupon Conditionnel Mémoire : Du trimestre 1 à 48, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 75% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, un coupon conditionnel de 2,50%⁽²⁾ sera versé à la Date de Paiement Eventuel des Coupons concernée en l'absence de remboursement automatique anticipé. Grâce à l'effet mémoire, l'investisseur récupère⁽²⁾ également les coupons conditionnels éventuels non versés précédemment.
- Un Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾ possible : De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 47, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère⁽²⁾ alors son capital initial majoré du coupon conditionnel de 2,50%⁽²⁾ ainsi que les coupons mémorisés au préalable (soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 5,74%⁽³⁾ et 9,20%⁽³⁾).
- Un Remboursement Conditionnel du Capital à l'Échéance : À la Date de Constatation Finale, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence⁽¹⁾, l'investisseur récupère⁽²⁾ alors son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 9,21%⁽³⁾).

INCONVÉNIENTS

- **« Pluriel Basic Resources Avril 2025 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du cours, le jour de la revente, des paramètres de marché. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
 - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 40% de son Niveau de Référence⁽¹⁾.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date d'Échéance.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou de mise en résolution (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.**
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 à 48 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 9,21%⁽³⁾).
- Le rendement de « Pluriel Basic Resources Avril 2025 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour de la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé en cours de vie, et des seuils de 75% et 40% de son Niveau de Référence à la Date de Constatation Finale.
- Dans un contexte de marché baissier (niveau de l'Indice depuis la Date de Constatation Initiale toujours inférieur à 75% de son Niveau de Référence), aucun coupon conditionnel ne sera versé.
- **L'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués par les actions sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'Indice, la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées) et le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index sera accélérée.**

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du prospectus de base qui inclut notamment les principaux risques suivants :

RISQUE DE PERTE EN CAPITAL : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.

RISQUE DE CRÉDIT : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.

RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.

RISQUE DE LIQUIDITÉ : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.

RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

RISQUE LIÉ À L'INFLATION : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

(1) Le Niveau de Référence et la Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé sont détaillés en page 3 et page 7.

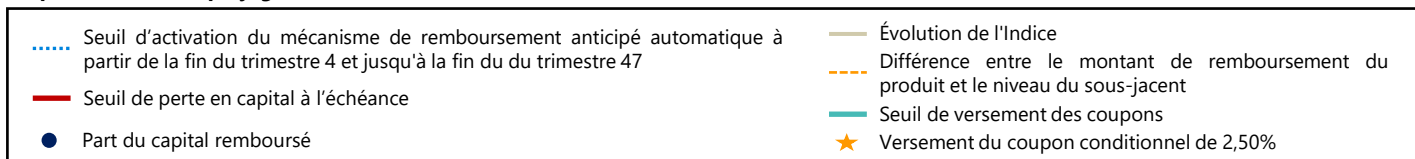
(2) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



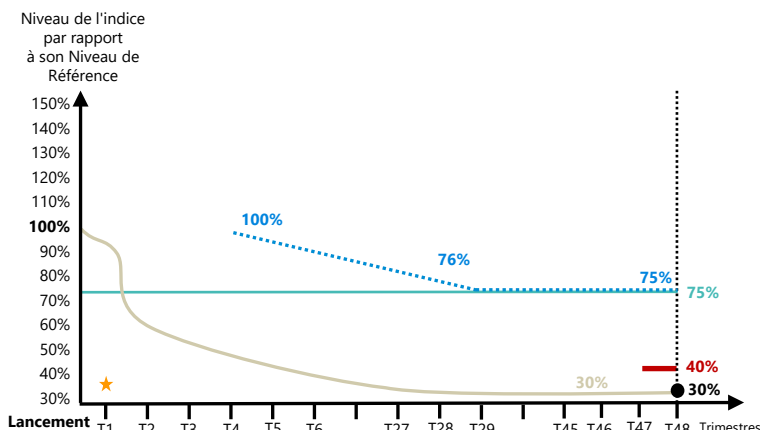
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence

À la fin du trimestre 1, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement supérieur à 75%. Le produit verse⁽¹⁾ donc un coupon conditionnel de 2,50% au titre du trimestre.

À l'issue des trimestres 4 à 47, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -10,22%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -10,41%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ de « **Pluriel Basic Resources Avril 2025** ». Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.



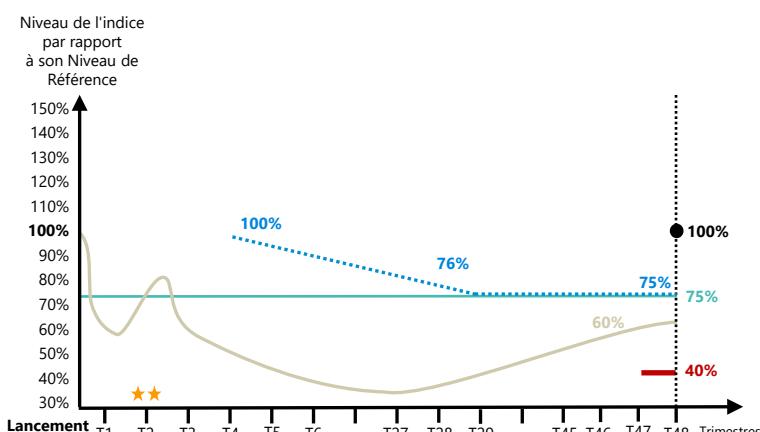
SCÉNARIO MÉDIAN : À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 2, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau strictement supérieur au seuil de versement du coupon. Le produit verse⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 2,50% au titre du trimestre ainsi que le coupon mémorisé au préalable.

À l'issue des trimestres 4 à 47, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la Date de Constatation Finale, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 75% de son Niveau de Référence (60% dans cet exemple) mais strictement supérieur à 40% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère⁽¹⁾ alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -0,58%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -5,11%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ de « **Pluriel Basic Resources Avril 2025** ».

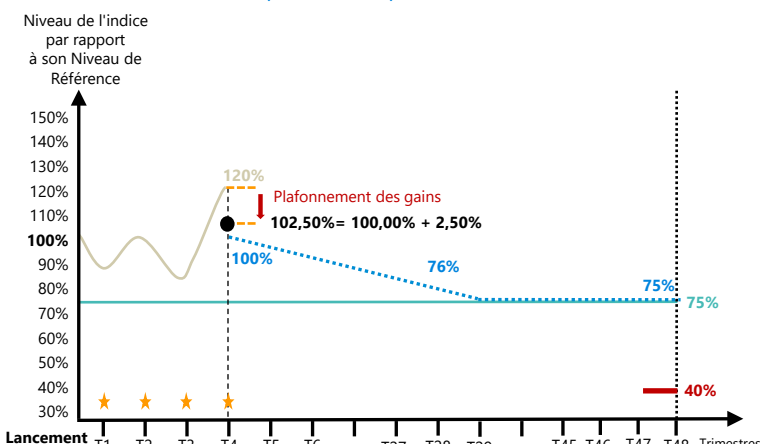


SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première Date de Constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 1 à 3, aux Dates de Constatation Trimestrielle correspondantes, l'Indice clôture à un niveau supérieur au seuil de versement du coupon. Le produit verse⁽¹⁾ alors un coupon de 2,50% au titre de chaque trimestre.

À l'issue du trimestre 4, à la Date de Constatation Trimestrielle correspondante, l'Indice clôture à un niveau supérieur à son Niveau de Référence (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère⁽¹⁾ son capital initial majoré d'un coupon conditionnel fixe de 2,50%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 8,81%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 17,89%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,50% par trimestre.



LE RENDEMENT DU PRODUIT « PLURIEL BASIC RESOURCES AVRIL 2025 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 75% ET 40% À LA DATE DE CONSTATATION FINALE.

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin), de capitalisation ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de retraite (PERin) ou de capitalisation, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Dividendes bruts réinvestis dans l'Indice et retranchement forfaitaire.

■ ZOOM SUR FTSE DEVELOPED EUROPE BASIC RESOURCES SELECT 50 POINT DECREMENT INDEX

L'indice **FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index** (code Bloomberg : FDEBRD1 Index) est un indice de marché actions créé par FTSE International Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par FTSE International Limited. Il est composé des moyennes et grandes capitalisations boursières du secteur des ressources de base en Europe développée⁽¹⁾ selon la classification ICB (Industry Classification Benchmark). Le poids de chaque action dans l'Indice est revu semestriellement sur la base de sa capitalisation boursière.

L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'Indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index à 801,70 points (niveau de l'Indice en date du 17 février 2025) est équivalent à un niveau de 344,39 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 5522 points en date du 17 février 2025).

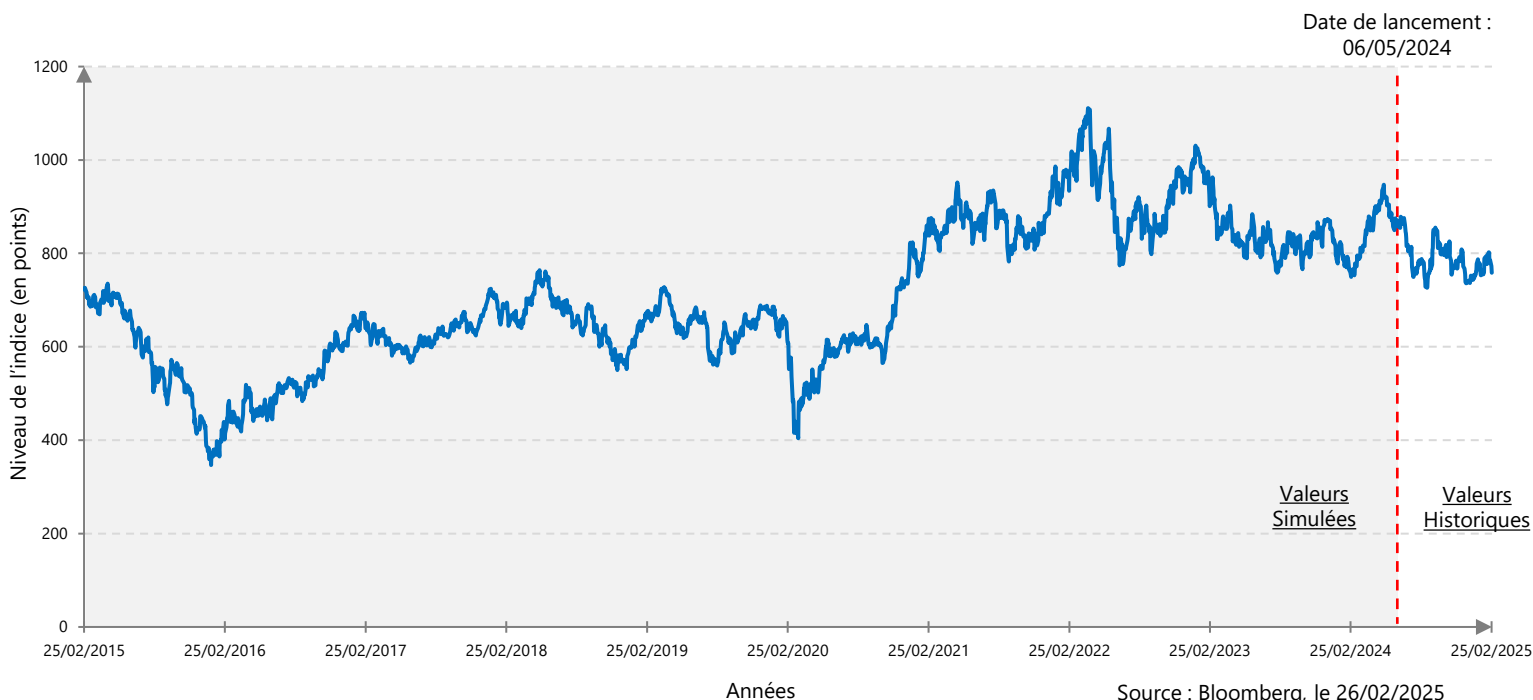
Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 120,28 points par an depuis 2014 (source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2024). Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,18% d'écart de performance sur l'année entre l'Indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 5522 points en date du 17 février 2025).

Le cours de l'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index est accessible entre autres sur le site de ZoneBourse (<https://www.zonebourse.com/cours/indice/FTSE-DEVELOPED-EUROPE-BAS-173276007/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : FDEBRD1 Index.

Source : Equitim, le 26/02/2025

■ ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE FTSE DEVELOPED EUROPE BASIC RESOURCES SELECT 50 POINT DECREMENT INDEX ENTRE LE 25/02/2015 ET LE 25/02/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES ET/OU SIMULATIONS PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.



Performances au 25/02/2025	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index	-0,89%	-22,29%	+24,74%	+5,10%

Source : Bloomberg, le 26/02/2025

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ AINSI QUE DES DONNÉES SIMULÉES.

L'Indice a été lancé le 06 mai 2024. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+). Notations en vigueur au 26 février 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

Substitution de l'émetteur : La substitution de L'Émetteur par une nouvelle entité, dont la notation est égale ou supérieure à celle de l'Émetteur, est permise dans les conditions décrites dans le prospectus de base. Elle pourrait se faire sans le consentement des investisseurs.

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : L'indice FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index (l'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 50 points d'indice, ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement ou si les dividendes détachés sont inférieurs au prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an; code Bloomberg : FDEBRD1 Index ; sponsor : FTSE Russel ; www.ftserussell.com)

Devise : Euro (EUR - €)

Montant de l'émission : 30 000 000 EUR

Valeur Nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 02/05/2025

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du 20/02/2025 au 02/05/2025 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Pluriel Basic Resources Avril 2025 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 02/05/2025, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.

Détermination du Niveau de Référence : Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture hebdomadaire de l'indice **FTSE Developed Europe Basic Resources Select 50 Point Decrement Index** aux dates suivantes : 21/02/2025, 28/02/2025, 07/03/2025, 14/03/2025, 21/03/2025, 28/03/2025, 04/04/2025, 11/04/2025, 22/04/2025, 25/04/2025, 02/05/2025.

Date de Constatation Finale : 04/05/2037

Date d'Echéance : 18/05/2037 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

Dates de Constatation Trimestrielle : 04/08/2025, 03/11/2025, 02/02/2026, 04/05/2026, 03/08/2026, 02/11/2026, 02/02/2027, 03/05/2027, 02/08/2027, 02/11/2027, 02/02/2028, 02/05/2028, 02/08/2028, 02/11/2028, 02/02/2029, 02/05/2029, 02/08/2029, 02/11/2029, 04/02/2030, 02/05/2030, 02/08/2030, 04/11/2030, 03/02/2031, 02/05/2031, 04/08/2031, 03/11/2031, 02/02/2032, 03/05/2032, 02/08/2032, 02/11/2032, 02/02/2033, 02/05/2033, 02/08/2033, 02/11/2033, 02/02/2034, 02/05/2034, 02/08/2034, 02/11/2034, 02/02/2035, 02/05/2035, 02/08/2035, 02/11/2035, 04/02/2036, 02/05/2036, 04/08/2036, 03/11/2036, 02/02/2037, 04/05/2037

Dates de Paiement Eventuel des Coupons : 18/08/2025, 17/11/2025, 16/02/2026, 18/05/2026, 17/08/2026, 16/11/2026, 16/02/2027, 17/05/2027, 16/08/2027, 16/11/2027, 16/02/2028, 16/05/2028, 16/08/2028, 16/11/2028, 16/02/2029, 16/05/2029, 16/08/2029, 16/11/2029, 18/02/2030, 16/05/2030, 16/08/2030, 18/11/2030, 17/02/2031, 16/05/2031, 18/08/2031, 17/11/2031, 16/02/2032, 17/05/2032, 16/08/2032, 16/11/2032, 16/02/2033, 16/05/2033, 16/08/2033, 16/11/2033, 16/02/2034, 16/05/2034, 16/08/2034, 16/11/2034, 16/02/2035, 16/05/2035, 16/08/2035, 16/11/2035, 18/02/2036, 16/05/2036, 18/08/2036, 17/11/2036, 16/02/2037, 18/05/2037

Dates de Remboursement Anticipé Automatique : 04/05/2026, 03/08/2026, 02/11/2026, 02/02/2027, 03/05/2027, 02/08/2027, 02/11/2027, 02/02/2028, 02/05/2028, 02/08/2028, 02/11/2028, 02/02/2029, 02/05/2029, 02/08/2029, 02/11/2029, 04/02/2030, 02/05/2030, 02/08/2030, 04/11/2030, 03/02/2031, 02/05/2031, 04/08/2031, 03/11/2031, 02/02/2032, 03/05/2032, 02/08/2032, 02/11/2032, 02/02/2033, 02/05/2033, 02/08/2033, 02/11/2033, 02/02/2034, 02/05/2034, 02/08/2034, 02/11/2034, 02/02/2035, 02/05/2035, 02/08/2035, 02/11/2035, 04/02/2036, 02/05/2036, 04/08/2036, 03/11/2036, 02/02/2037

Barrière Dégressive de Remboursement Anticipé Automatique : La Barrière Dégressive de Remboursement Automatique Anticipé est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin du trimestre 4, puis décroît de 1,00% chaque trimestre, pour atteindre 75,00% du Niveau de Référence à partir de la fin du trimestre 29 et jusqu'au trimestre 47.

Seuil de Versement des Coupons : 75% du Niveau de Référence de l'Indice

Seuil de perte en capital à l'échéance : 40% du Niveau de Référence de l'Indice

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Comptes-titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus), contrats d'assurance-vie, de retraite (PERin) et de capitalisation.

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Marché réglementé d'Euronext Dublin

Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus : Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus au titre du Règlement Prospectus (EU) 2017/1129 (tel que modifié) (placement privé uniquement) – France

Commission de distribution : Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,00% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.

Périodicité et publication de la valorisation : Publication quotidienne sur SixTelekurs, Refinitiv et Bloomberg, tenue à la disposition du public en permanence sur demande.

Double valorisation : En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 02/05/2025 par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.

Marché secondaire : Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.

Agent de calcul : Barclays Bank PLC, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts.

Code ISIN : XS2959637518

■ AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

Disponibilité de la documentation juridique

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit avant tout investissement dans le produit.

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 02 mai 2025, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note qui sera publié en date ou autour du 11 avril 2025 et du Document d'Enregistrement qui sera publié en date ou autour du 2 avril 2025 ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base fera l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et sera notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base qui intègre par référence le Securities Note daté du 12 avril 2024, continue à régir les termes des titres de créance. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur le site <https://home.barclays/investor-relations/structured-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Prospectus et Suppléments) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://barxis.barcap.com/FR/1/fr/kidsearch.app>

Informations importantes

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par et est sous la responsabilité de Equitim, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous-distributeurs, le produit « Pluriel Basic Resources Avril 2025 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de retraite PERin ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Avertissement de FTSE

Les Titres ne sont en aucun cas parrainés, approuvés, vendus ou promus par FTSE International Limited (« FTSE ») ou les sociétés du London Stock Exchange Group (« LSEG ») (collectivement, les « Parties Concédantes de Licence ») et aucune des Parties Concédantes de Licence ne fait une quelconque affirmation, prévision ou déclaration et ne donne une quelconque garantie, explicite ou implicite, quant (i) aux résultats devant être obtenus de l'exploitation de l'Indice (sur lequel les Titres sont basés), (ii) aux niveaux auxquels l'Indice se trouve à un moment donné, ou (iii) à l'adéquation de l'Indice aux fins pour lesquelles il est mis en relation avec les Titres.

Aucune des Parties Concédantes de Licence n'a fourni ou ne fournira de quelconque conseil ou recommandation d'investissement s'agissant de l'Indice à l'Émetteur ou à ses clients. L'Indice est calculé par FTSE ou son agent. Aucune des Parties Concédantes de Licence (a) ne pourra être responsable (pour négligence ou autre) envers toute personne pour une quelconque erreur dans l'Indice ou (b) n'a une quelconque obligation d'informer quelque personne que ce soit d'une telle erreur.

Tous les droits sur l'Indice appartiennent à FTSE. « FTSE® » est une marque déposée de LSEG est exploitée par FTSE en vertu d'une licence.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 52 Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 40093363400020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.